

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. PLAN DE ZONAGE

1 / 4000e

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLU en date du 28 septembre 2017.
Le Président Claude MALHURET

-  Limite de zone
- UB** Nom de zone
-  Espace boisé classé
-  Elément naturel remarquable à protéger au titre de la Loi Paysage
-  Bande d'implantation des constructions
-  Secteurs de hauteur
-  Marge de recul de 6 m
-  Emplacement réservé

N°	AFFECTATION	SUPERFICIE	ATTRIBUTAIRE
1	Aménagement d'un chemin de promenade et voirie de desserte de la zone	7 734 m ²	Commune
2	Prolongement rue de Beauséjour / rue des Lilas	1 812 m ²	Commune
3	Prolongement rue Garros	446 m ²	Commune
4	Désenclavement impasse Arnaud	46 m ²	Commune
5	Élargissement de la rue du 11 Novembre	108 m ²	Commune
6	Rectification du boulevard de l'Hôpital	470 m ²	VVA
7	Création d'un boulevard urbain : 3e tranche	962 m ²	VVA

